PROCÈS-VERBAL N° 03

Réunion du :	03 Septembre 2020
Présidence :	Alain CHARRANCE
Présents :	Joël BEASSE – Sylvain DENIS – Willy FRESHARD
Assistent :	Oriane BILLY – Didier ESOR – Arnaud VAUCELLE
Excusés :	Wahib ALIMI – Gabriel GO – Gérard NEGRIER

Préambule :

M. BEASSE Joël, membre du club ETOILE LAVALLOISE (852483),
Ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.

1. Appel

Sauf dispositions particulières, les décisions suivantes peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours* à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).
Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- Soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée ;
- Soit le jour de la transmission de la décision par courrier électronique (avec accusé de réception) ;
- Soit le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel de l'instance ou sur Footclubs.;

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.
Lorsque l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai d'appel est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.
Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.
L'appel est adressé à la commission d'appel par lettre recommandée ou télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.
Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

*Dispositions particulières :
Le délai d'appel est réduit à 2 jours si la décision contestée :

- Porte sur l'organisation ou le déroulement de la compétition,
- Est relative à un litige survenu lors des 2 dernières journées de la compétition,
- Porte sur le classement en fin de saison.

***

Frais de procédure

Les frais exposés par le Centre de Gestion dans le cadre d'une procédure d'appel réglementaire sont prélevés, à l'issue de celle-ci, sur le compte du club appelant sous la forme de frais de dossier forfaitaires dont le montant est fixé à l'Annexe 5 des présents règlements, et affiné selon chaque cas dans les conditions ci-dessous :

- Frais de dossier divisé par 2 en cas de réformation, à l'avantage de l'appelant, de la décision dont appel.
- Absence de frais de dossier en cas d'annulation de la décision dont appel ou lorsque la faute sera due à une erreur administrative du Centre de Gestion.
  En cas d'appel diligenté par un licencié, l'intéressé devra verser les frais susmentionnés au Centre de Gestion compétent et ce, sous huitaine à compter de la notification de la décision. A défaut, sa licence sera automatiquement désactivée et l'intéressé ne pourra enregistrer une nouvelle licence.

2. Retour sur les PV n°01 et 02

Pas d'observation particulière de la Commission sur ces PV.

3. Championnats Régionaux Jeunes Futsal

➲ **Engagements**

La Commission prend connaissance de la liste des équipes engagées à ce jour :

Championnat Régional U17 Futsal : Etoile Lavalloise, FC Montaigu, Nantes Doulon, Nantes Etoile Futsal, Stéphanoise Futsal, Nantes Métropole Futsal.

Championnat Régional U15 Futsal : Etoile Lavalloise, FC Montaigu, Nantes Doulon, Nantes Etoile Futsal, Nantes Métropole Futsal.

Championnat Régional U13 Futsal : Etoile Lavalloise, Nantes Doulon, Nantes Métropole Futsal.

4. Coupe Nationale Futsal

➲ **Engagements**

La Commission prend connaissance de la liste des équipes engagées, soit : 39 équipes, qui se répartissent ainsi :

- District de Loire-Atlantique : 10 équipes
- District de Maine et Loire : 9 équipes
- District de Mayenne : 5 équipes
- District de Sarthe : 3 équipes
- District de Vendée : 12 équipes

Le 1er Tour aura lieu le Samedi 24 Octobre 2020.
4 équipes de la LFPL, avec Nantes Métropole Futsal qualifiées pour les 32èmes de Finale.
A noter : la Finale de la Coupe Nationale Futsal aura lieu le Samedi 12 Juin 2021 à Nantes.

5. Coupe Pays de la Loire Futsal

➲ **Engagements**

La Commission prend connaissance de la liste des équipes engagées, soit : 47 équipes, qui se répartissent ainsi :

- District de Loire-Atlantique : 9 équipes
- District de Maine et Loire : 11 équipes
- District de Mayenne : 12 équipes
- District de Sarthe : 5 équipes
- District de Vendée : 10 équipes

Le 1er Tour aura lieu le Samedi 12 Décembre 2020.
A noter : la Finale de la Coupe Pays de la Loire Futsal aura lieu le Samedi 15 Mai 2021, site non arrêté à ce jour.

6. Coupe Pays de la Loire U14 et U15 Futsal

➲ **Engagements**

La Commission ouvre les engagements en Coupe Pays de la Loire U14 et U15 Futsal, aux clubs affiliés à la LFPL prenant part aux Championnats Libres U14 et Championnats Futsal et/ou Libres U15.

1er et 2ème tours qualificatifs dans les Districts : Samedi 24 et 31 Octobre 2020 (en fonction de la disponibilité des salles). La Finale Régionale aura lieu le Samedi 20 Février 2021.

7. Offre de pratique Féminine

La Commission prend connaissance du règlement du Challenge des Pays de la Loire Futsal Féminin 2020/2021, validé par le CODIR :

- Phase départementale pilotée par les Districts, organisée entre Octobre et Avril 2021,
- Finale Régionale avec une équipe qualifiée par District en Mai 2021,
- Finale Nationale organisée en Juin 2021.

Concernant le Championnat Régional Féminin, sa mise en place est reportée à la saison 2021/2022.

8. Réunion de rentrée des clubs Futsal

➲ **Mise en place**

La Commission informe les clubs du format mis en place pour la réunion de rentrée des clubs de Régional 1 et Régional 2 Futsal. En effet, celle-ci se déroulera en visio conférence le Mercredi 09 Septembre 2020 à 18h00. Les clubs recevront des convocations leur indiquant la marche à suivre pour la connexion.

9. Divers

➲ **Arbitrage**

Une Formation Initiale d'Arbitrage Futsal est programmée à St Sébastien les 10, 11 et 17 Octobre 2020.

10. Calendrier

Prochaine réunion : Jeudi 08 Octobre à 18h30 au siège de la LFPL

Le Président
Alain CHARRANCE

Le Secrétaire de séance
Sylvain DENIS